

POUR L'AGRICULTURE

INSTALLATION



169 ha attribués au profit de 19 jeunes agriculteurs préparant leur installation, s'installant ou récemment installés

14 jeunes agriculteurs bénéficiaires du FASCINA pour un montant total attribué de 18 882 €

Ce fond, instrument financier mis en place par la Safer Nouvelle-Aquitaine à partir du 1^{er} janvier 2020, prend en charge une partie des frais d'acte lors d'une acquisition réalisée auprès de la Safer.



177 ha portés par la Safer au profit de l'installation de 12 jeunes agriculteurs pour un montant total de 1 484 886 euros.

Le portage foncier est un système d'acquisition progressive mis en place en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, certains départements, des filières et des banques. La Safer achète le foncier et le met à disposition des jeunes agriculteurs bénéficiaires en contrepartie « d'un loyer », pendant 5 à 10 ans. Ces « loyers » sont ensuite en partie déduits du prix d'acquisition à l'issue du portage.

LOCATIONS



1 768 ha mis à disposition via une Convention de Mise à Disposition (CMD)

La durée de mise à disposition est de 1 à 6 ans, renouvelable une fois, et résiliable annuellement par l'une ou l'autre des parties.

ÉVALUATIONS



139 propriétés évaluées représentant un total de 2 578 ha

La Safer évalue tout type de propriétés rurales : parcelles, bâtiments d'exploitation, maisons d'habitation, domaines... terres, vignes, prés, vergers, forêts...

POUR L'ENVIRONNEMENT



473 ha attribués à des porteurs de projet pour des intérêts environnementaux, dont 95 % en lien avec une activité agricole.

POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL



63 ha attribués à des porteurs de projets en milieu rural, dont 17 ha à des collectivités.

La Safer accompagne le développement local par la constitution de réserves foncières pour répondre aux enjeux du territoire (infrastructures, gestion de la ressource en eau...) tout en limitant l'impact sur les exploitations agricoles.



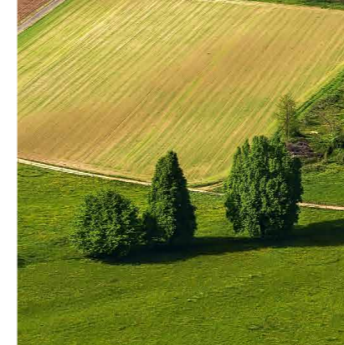
21 ha stockés pour les infrastructures routières et ferroviaires et compenser les agriculteurs impactés



279 communes concernées par une convention de veille foncière, ce qui représente 79 % du département



La Safer* est l'opérateur foncier de l'espace rural et périurbain. Société anonyme sans but lucratif, elle met en œuvre des missions d'intérêt général au service des politiques publiques.



MARCHÉ FONCIER RURAL ET ACTIVITÉ DE LA SAFER

ICG2 crédits & placements



Landes 2022

safer
Nouvelle-Aquitaine

* Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

584, av. du Corps Franc Pommies
40280 St Pierre du Mont
05 58 46 59 59
contact@saferna.fr
www.saferna.fr
www.proprietes-rurales.com

safer
Nouvelle-Aquitaine

L'ACTIVITÉ DE LA SAFER

2022 : LES CHIFFRES CLÉS

820 ha acquis par la Safer (-16 % par rapport à 2021)

169 ha attribués à l'installation (-36 % par rapport à 2021)

177 ha portés au profit de l'installation

1 768 ha en gestion temporaire via des CMD

LES ACQUISITIONS

79 acquisitions (-25 %), dont 3 préemptions exercées

820 hectares (-16 %)

9 millions d'euros (-3 %)

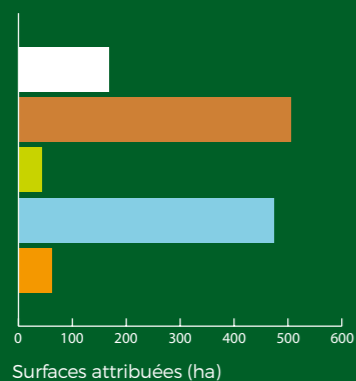
67 % des acquisitions de la Safer concernent des lots inférieurs à 10 ha

84 % des opérations portent sur des biens d'une valeur inférieure à 180 000 €

LES ATTRIBUTIONS

806 ha attribués

Par destination (Il peut y avoir plusieurs destinations par attribution) :



■ À l'installation agricole
■ À la consolidation et restructuration des exploitations agricoles
■ À la forêt
■ À l'environnement
■ Au développement local

9 % des surfaces attribuées pour des projets en agriculture biologique

280 candidatures examinées en comité technique. Dont 152 candidats retenus (54 %)

LE MARCHÉ FONCIER RURAL

2022 : LES CHIFFRES CLÉS

Nombre de ventes : **3 940** (-9 % par rapport à 2021)

Surface mise sur le marché : **12 413 ha** (-8 % par rapport à 2021)

Valeur totale des ventes : **642 millions d'euros** (-6 % par rapport à 2021)

QUI ACHÈTE ?

Agriculteurs : 50 % des surfaces

Non agriculteurs : 80 % des transactions

QU'EST-CE QUE LE MARCHÉ FONCIER RURAL ?

- Marchés fonciers agricoles (dont marché des vignes)
- Marché des forêts
- Marché des maisons à la campagne
- Marché destiné à l'urbanisation
- Marché des espaces résidentiels et de loisirs non bâtis

LE MARCHÉ DES FORÊTS

464 transactions (-9 %)

5 236 hectares (-23 %)

42 millions d'euros (-54 %)

LE MARCHÉ DES MAISONS À LA CAMPAGNE

1 415 transactions (-20 %)

910 hectares (-26 %)

399 millions d'euros (-13 %)

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ACQUÉREURS :

- 53 % du département (-22 %)
- 23 % de la Région Nouvelle-Aquitaine (-13 %)
- 6 % de région parisienne (-15 %)
- 16 % autres régions (-22 %)
- 2 % autres pays (-3 %)

LES MARCHÉS AGRICOLES

812 transactions (+13 %)

4 701 hectares (+17 %)

87 millions d'euros (+40 %)

LE PRIX DES TERRES ET PRÉS LIBRES NON BÂTIS :

Moyenne entre 8 180 €/ha et 8 970 €/ha selon la petite région agricole

Évolution de la moyenne départementale : **-4 %**

QUI ACHÈTE ?

55 % agriculteurs personnes physiques (+12 %), **43 %** des surfaces (-7 %)

12 % agriculteurs en société (+37 %), **25 %** des surfaces (+99 %)

33 % non-agriculteurs (+9 %), **32 %** des surfaces (+21 %)

LE MARCHÉ DE L'URBANISATION

QUI ACHÈTE ?

Particuliers +57 % en surface, 20 % du marché

Personnes morales privées +13 % en surface, 76 % du marché

245 transactions (-47 %)

231 hectares (-27 %)

65 millions d'euros (+53 %)

Secteur public -82 % en surface, 4 % du marché